

comportements favorables à la santé en matière d'alimentation; stabiliser et puis réduire ensuite le nombre de personnes souffrant d'obésité, de surpoids, avec un focus particulier chez les enfants; réduire la prévalence de la dénutrition, notamment des personnes âgées; augmenter l'activité physique régulière des enfants et des adultes.» La deuxième partie du plan avec la déclinaison opérationnelle des différents axes stratégiques thématiques est attendue pour la fin de l'année.

J'ai demandé à l'ONE de prendre les contacts nécessaires pour ne pas réinventer le fil à couper le beurre. Il me semble essentiel de souligner l'importance pour notre population – puisque les Régions sont compétentes pour la protection de la santé au-delà de la petite enfance, et que l'ONE et la Communauté française sont compétentes pour la protection de la santé en deçà de douze ans et pour une partie en deçà de dix-huit ans – d'avoir «une cohérence globale dans les actions qui sont menées afin d'avoir une lisibilité et surtout pour pouvoir évaluer les choses à l'aune de 2030». Je pense que l'amélioration de l'état de santé de la population prend du temps. Il me paraît essentiel de s'inscrire dans un plan global.

De la même manière, j'ai demandé des collaborations avec la Région de Bruxelles-Capitale. Il ne s'agit pas de la laisser isolée de la dynamique. Un plan similaire, quinquennal, est actuellement en construction à la Commission communautaire française et porté par sa ministre de la Santé, Cécile Jodogne. La réflexion est ici coordonnée par l'École de santé publique de l'ULB. Sa présentation est attendue pour l'été. En ce qui me concerne, j'essaierai de faire la jonction entre ces deux belles initiatives.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse bien complète et je ne redirais pas toutes les initiatives prises en matière de prévention sur des sujets tels que l'alimentation. Vous avez bien insisté sur votre responsabilité de sensibiliser les enfants de douze à dix-huit ans et même, et sur, même si le terme n'est pas bien choisi, ce «partenariat» avec le ministre Prévet. Étant quelqu'un de pragmatique, je ne comprends pas qu'une simple mesure ne soit pas mise en place avec le ministre Prévet et qui pourrait toucher énormément d'enfants au quotidien: des diététiciennes pourraient se rendre dans les écoles pour former les cuisinières de collectivité. Avec un investissement de quelques personnes formées, des diététiciennes dédicacées passeraient d'école en école.

Dans ma petite commune rurale, cela représente déjà 600 repas par jour, soit 600 élèves qui seraient touchés par une amélioration des repas. Nous faisons ce que nous pouvons avec ce que nous avons. Des professionnels pourraient guider ces cuisinières qui font ce qu'elles peuvent pour cuisiner des repas équilibrés. Mais ces repas

ne sont certainement pas systématiquement idéaux, car elles ne bénéficient pas de la formation à la prévention de la santé. Je pense qu'un créneau est à investir au niveau des professionnels de la santé pour former ces professionnels de la cuisine afin de toucher un maximum d'élèves. Je ne connais pas le nombre d'élèves qui prennent un repas de midi en Communauté française, mais je pense qu'on ferait déjà un pas en avant très rapidement avec cette mesure.

#### **1.14 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Conséquences du non-respect du droit au rapprochement familial pour les enfants de détenus»**

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme a consacré, à de nombreuses reprises, le droit des personnes détenues et de leurs enfants au rapprochement familial. En effet, le maintien des liens familiaux est un droit fondamental incontestable. La Convention relative aux droits de l'enfant prévoit ainsi que les liens parentaux entre les parents détenus et leurs enfants doivent être préservés. Ce droit a d'ailleurs été rappelé par le délégué général aux droits de l'enfant, qui recommande de garantir les visites familiales et toutes autres possibilités favorisant le maintien des liens parentaux. Cependant, pour une question de moyens et des raisons liées à l'exécution des peines et aux mouvements de grèves, ces droits ne sont pas toujours respectés en Belgique. L'éloignement géographique des détenus par rapport à leurs enfants peut également empêcher l'organisation de visites, ce qui *de facto* porte atteinte au droit au respect de la vie familiale.

Madame la Ministre, disposez-vous de chiffres concernant la fréquence des visites rendues par les enfants vivant en Fédération Wallonie-Bruxelles à leur parent détenu? Disposez-vous d'éléments objectifs et avez-vous connaissance d'études scientifiques faisant état des conséquences psychiques pour les enfants de l'impossibilité ou de possibilités limitées d'organiser ces visites? Lors des auditions des représentants du Fonds Houtman, Mme Claudia Camut, qui représentait le conseil d'administration de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) au sein du Fonds, a déclaré que le Fonds jouit d'une grande expertise dans le travail relatif aux liens entre enfants et parents détenus. Mme Camut a insisté sur l'importance de maintenir au moins un lien entre l'enfant et son parent. Pouvez-vous nous fournir des précisions concernant le respect ou le non-respect de ce principe? Quels objectifs vous fixez-vous à cet égard?

En ce qui concerne les aides prévues pour faciliter la visite des enfants dont les parents disposent de revenus modestes, l'administrateur général du Fonds Houtman a répondu, lors de son audition, que 300 bénévoles du relai Itinérances, formés par la Croix-Rouge, effectuent des missions de déplacement en vue de renforcer les liens entre les parents détenus et leurs enfants. Ces bénévoles permettent-ils de répondre à la demande dans son ensemble? Quelles indications le Fonds Houtman vous a-t-il fournies à ce sujet? Dans quelle mesure estimez-vous nécessaire de renforcer ce dispositif?

Enfin, un protocole d'accord a été conclu entre les ministres de la Justice, de la Petite Enfance et de l'Aide à la jeunesse et l'ONE en vue de régler la gestion de l'accueil des enfants en bas âge auprès de leurs parents détenus. Une évaluation de cet accord a été réalisée en juin 2016. Madame la Ministre, quels résultats ont-ils été engrangés depuis lors? Quels points méritent-ils plus particulièrement d'être améliorés? Comment collaborez-vous avec votre collègue Rachid Madrane en ce qui concerne cette problématique et, en particulier, pour la question du transport?

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – En ce qui concerne la fréquence des visites des enfants à leurs parents détenus, le Fonds Houtman ne dispose que des chiffres relatifs aux enfants accompagnés par le réseau Itinérances de la Croix-Rouge. Ainsi, 35 % des visites spécifiques enfants-parents détenus, organisées par le Relai Enfants-Parents et les services d'aide aux détenus, dans l'ensemble des établissements pénitentiaires et de défense sociale se sont concrétisées l'an dernier grâce au réseau Itinérances de la Croix-Rouge, soit environ 1 500 visites pour 300 enfants bénéficiaires. Sur la base de ce pourcentage, on peut donc estimer le nombre de visites de ce type à 4 286 pour 857 enfants.

En ce qui concerne uniquement l'accompagnement d'enfants en visite par les volontaires de la Croix-Rouge, il faut noter qu'en 2016, 132 visites ont été annulées, le plus souvent à la dernière minute. Ces annulations ont des conséquences psychologiques et émotionnelles importantes pour les enfants concernés.

Concernant l'impact des difficultés liées aux visites sur les enfants, les spécialistes du développement de l'enfant sont unanimes pour dire que le maintien des relations entre l'enfant et son parent détenu joue un rôle capital dans le développement psychosocial des enfants et est un de leurs droits fondamentaux.

Le service aux familles de la Croix-Rouge offre à l'enfant un espace neutre d'écoute et de mise en paroles de son vécu, tant quotidien que spécifiquement lié à son vécu d'enfant de parent détenu. Chaque enfant est toujours accompagné

par les deux mêmes volontaires, dans la régularité et la continuité. Pour un certain nombre d'enfants, ces deux volontaires sont les seuls adultes de leur proche entourage qui soient structurants et sécurisants, tant émotionnellement que physiquement. Ces relations régulières sont également importantes pour le soutien de la fonction parentale et le maintien du lien social du détenu.

Trois cents volontaires de la Croix-Rouge, formés et soutenus de manière professionnelle, accompagnent aujourd'hui des enfants en visite vers l'ensemble des établissements pénitentiaires, en complémentarité de la mission de Relais Enfants-Parents et des services d'aide aux détenus, et en partenariat avec ces services.

Ajoutons encore que les volontaires soutiennent également la famille du détenu en écoutant la mère, si c'est le père qui est détenu, et en apportant une aide matérielle via la Croix-Rouge.

Je rappelle aussi que des résultats et recommandations ont suivi l'évaluation du réseau Itinérances en 2012. Cette évaluation avait été réalisée par l'Université libre de Bruxelles (ULB) avec le soutien du Fonds Houtman. Ces recommandations concernent notamment l'amélioration de l'accueil des enfants, la formation spécifique des agents pénitentiaires pour cet accueil, l'allégement des trajets et du temps d'attente avant la visite, la possibilité pour le détenu d'informer d'une annulation de visite ou encore l'opportunité pour le parent détenu de rencontrer le volontaire qui accompagne son enfant.

De façon plus générale, le Fonds Houtman demande d'intensifier l'accompagnement psychosocial des mères à domicile, le support familial à l'exercice de l'autorité parentale, et paternelle en particulier, mais aussi les possibilités concrètes pour les pères de conserver des responsabilités dans l'éducation des enfants.

Les situations rencontrées restent en effet très problématiques: des familles nombreuses et déstructurées, des mères souvent seules avec des enfants et en situation de grande précarité, des enfants instrumentalisés par la famille dans un contexte de séparation du couple, des disputes familiales, des enfants en grandes difficultés scolaires, émotionnelles ou de langage, des enfants en situation de précarité, des enfants isolés ou stigmatisés ou encore la perte des loisirs ou des copains. Ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres.

Quant à l'expertise du Fonds Houtman, rappelons que celui-ci s'était intéressé, dès 2002, à la question de l'enfant de parents détenus. Le bilan de son action après quinze ans est le suivant. Entre 2002 et 2006, neuf actions ont permis le développement et/ou l'amélioration des espaces destinés aux enfants ou de visites spécifiques

enfants-parents détenus: le soutien à la création d'un espace d'accueil extérieur à la prison de Saint-Gilles et d'une permanence psychosociojuridique pour les familles et enfants de détenus en attente de visite, le soutien à la réalisation de la brochure «*Petit homme en visite*» disponible en quatre langues et toujours utilisée à ce jour, le soutien à la création et au développement du réseau «Itinérance» qui ne cesse de croître aujourd'hui. Le Fonds Houtman a aussi soutenu l'évaluation de ce réseau entre 2009 et 2011 ainsi que la refonte, en 2013, de la formation des volontaires dont il continue à prendre en charge une partie des frais de déplacement.

Il a également soutenu la recherche évaluative conjointe aux actions menées, réalisée par l'UCL et la Fondation Travail-Université (FTU), qui a abouti à la mise au point d'un référentiel «Enfant de parents détenus», document encore très demandé et diffusé. Il a par ailleurs apporté son aide à la réalisation en 2007 de deux films documentaires: «Car tu porteras mon nom» de Sébastien Verkindere, produit par Agit. Prod., et «Pourquoi on ne peut pas se voir dehors quand il fait beau?» de Bernard Bellefroid, coproduit par Les Films du Fleuve et Wallonie Image Production.

Mentionnons aussi son soutien à une recherche plus spécifique menée par l'ULg sur les enfants de 0 à 6 ans dont la mère est incarcérée. Elle a donné lieu à des recommandations relatives à cette population d'enfants et à la publication en cours d'un guide de bonnes pratiques. Un important colloque a par ailleurs été consacré à ce sujet en octobre 2007.

Je terminerai mon inventaire, en évoquant plusieurs numéros des «*Cahiers du Fonds Houtman*» sur ce thème: je vous recommande la lecture des numéros 3, 10, 12 et 21 disponibles sur le site [www.fonds-houtman.be](http://www.fonds-houtman.be). Même si le Fonds Houtman ne dispose pas de chiffres précis, la demande ne semble pas totalement couverte. Les enfants accompagnés ne représentent évidemment que les demandes aboutissant au réseau Itinérances. Les données en provenance du Relai Enfants-Parents et des services d'aide aux détenus permettraient également de compléter les informations.

À ce jour, 300 volontaires du réseau Itinérances répondent aux demandes émanant du service Liens. Il faut cependant veiller à renouveler les effectifs de façon continue, tout en consolidant leurs compétences, et à leur apporter le soutien nécessaire. Force est de constater que le volontariat reste difficile et nécessite des moyens pour assurer un accompagnement de proximité.

Je précise que le service Liens a atteint le maximum des demandes qu'il est en mesure de traiter et que les directions d'établissement fixent des quotas de participation, tels que le nombre de

détenus ou d'enfants en fonction des contingences sécuritaires et logistiques imposées par la dimension des locaux et des salles de visite.

Je soulignerai que le ministre Madrane soutient, comme moi, le réseau Itinérances. Il a d'ailleurs été invité à rejoindre le comité d'accompagnement du réseau mis en place par le Fonds Houtman. L'objectif de ce comité sera de garantir un développement optimal de cette importante action.

L'évaluation de juin 2016 a permis d'identifier les points restant à mettre en œuvre ou à améliorer. Plusieurs sont aujourd'hui en voie de concrétisation, comme la collaboration entre l'ONE et le service d'aide à la jeunesse (SAJ) à la prison de Berkendael où deux rencontres ont déjà été organisées.

La réservation de places en crèche pour les enfants accueillis à l'établissement pénitencier de Berkendael a été améliorée par l'existence d'une convention de l'ONE avec une crèche de Bruxelles. D'autres milieux d'accueil sont également recherchés pour répondre aux besoins.

Une concertation sur le suivi prénatal, l'accouchement et le *post-partum* immédiat a eu lieu entre l'ONE et la prison de Lantin; elle aura lieu en juin pour l'établissement pénitencier de Berkendael, à la suite de la décision de l'administration pénitentiaire de ne plus transférer les futures mères à Bruges pour les accouchements.

Plusieurs naissances ont eu lieu au CHR de la Citadelle à Liège et à l'hôpital d'Ixelles. Une formation des agents pénitentiaires sur les signes d'appel par les mères et les bébés est prévue et sera organisée par l'ONE.

Plusieurs points méritent encore d'être débattus et améliorés: la possibilité d'obtenir un congé pénitentiaire pour accoucher; l'intervention des mutuelles et/ou des CPAS pour aider les mères à faire face aux frais inhérents à la santé et à la vie de leur enfant; l'amélioration spatiale des locaux pour les soins et la vie des enfants; l'hygiène et l'équipement en attente de la future unité «mères-bébés» de Haren; la sensibilisation des magistrats pour augmenter les peines alternatives à l'incarcération.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –** Madame la Ministre, un chiffre me semble un peu particulier. Il y aurait, en moyenne, cinq visites par an pour les enfants. Or, vous soulignez l'importance pour le parent détenu de garder une responsabilité et une place dans l'éducation des enfants. Avec seulement cinq visites par an, ce rôle me paraît un peu difficile à assumer.

Par ailleurs, j'invite le comité d'accompagnement auquel vous appartenez à optimiser les différentes mesures à prendre pour cet accompagnement. Je tiens à souligner la participation des bénévoles dont le rôle est

essentiel, d'autant qu'ils doivent être formés pour ce type d'accompagnement.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président.** – L'interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir du Pathé Palace», est retirée.

Les questions orales à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, de M. Olivier Maroy, intitulées «Accord de coopération relatif au *tax shelter* "Arts de la scène"» et «Subsides promis au théâtre Le Public», de Mme Caroline Persoons, intitulées «Réajustement de l'enveloppe destinée à la culture», «Accueil de la petite enfance» et «Art et Vie», de M. Pascal Baurain, intitulées «Projet de *pass* annuel pour les musées» et «Partage d'expertise de la Fondation "Mons 2015" avec les CEC suivantes», de Mme Véronique Durenne, intitulées «Accueil de la petite enfance et ses orientations politiques», «Rapport de Child

Focus» et «Les enfants et les écrans», de Mme Olga Zrihen, intitulée «Utilisation des nouvelles technologies chez les enfants en bas âge», et de M. Matthieu Daele, intitulée «Publication du rapport d'activité de la Commission de la promotion de la santé à l'école pour l'année 2016», sont retirées.

Les questions orales de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulées «Actions menées dans le cadre de la reconnaissance de la bière belge au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO», «Reconnaissance de l'architecture comme vecteur d'expression artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles», «Trois mois d'application du *tax shelter* aux arts de la scène», «Bilan du concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles» et «Situation des auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h25.*